

**DELIBERATION N° 2023007****Approbation du compte administratif 2022 du lotissement n°2**

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Pascale BOUCHET, Première adjointe à la mairie, délibérant sur le compte administratif sur l'exercice 2022, dressé par Monsieur Franck TARPIN, Maire.

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	9

Présents :

Mmes DAMIDAUX – BARRE-LOPES —BOUCHET

MM. DURAND – PACCOUD –MOISSON – MEURENAND – TARPIN

Date de la convocation
------------------------

20 Mars 2023
--------------

Absents excusés :

Mme PASQUET- PERRAUD – LEBLANC PAGE-GIORIA

M. MAITRE-NAULET

Donnent pouvoir : Mme Gisèle PERRAUD à M. Franck MOISSON  
Mme Florine GIORIA à M. Lionel PACCOUD

**Secrétaire de séance : MEURENAND Jacques**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Madame Pascale BOUCHET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 du Lotissement n°2, dressé par Monsieur Franck TARPIN, Maire ;

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>			
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RESULTATS</b>
Exercice 2022	0	0	0
<i>Résultat reporté 2021</i>	- 20 308.81		
<b>Résultat définitif 2021</b>			<b>-20 308.81</b>

<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>			
	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RESULTATS</b>
Exercice 2022	0	0	0
<i>Résultat reporté 2021</i>	- 3 425		
<b>TOTAL</b>			<b>-3 425</b>
Restes à réaliser DEP			0
Restes à réaliser REC			0
<b>Résultat définitif 2022</b>			<b>-3 425</b>

<b>RESULTATS CLOTURE 2022</b>	
Excédent de Fonctionnement	-20 308.81
Déficit d'Investissement	-3 425

- Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

BOUCHET Pascale